



Habitants  
10 067 100



PIB  
3 477 €  
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel  
4 066 €  
Médiane CdE 20 612 €

## Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.28% de PIB	9.6 par hab.	6.1 par hab.	3.3 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86



**Budget :** En 2020, l'Azerbaïdjan a consacré 96 538 011 € au budget exécuté du système judiciaire, soit 9,6 € par habitant (moins que la médiane CdE), et 0,28 % du PIB (proche de la médiane européenne). En 2020, 63,4% de ce budget ont été dépensés pour les tribunaux, 34,7% pour les services du ministère public et 2% pour l'aide judiciaire. L'Azerbaïdjan a l'un des budgets du système judiciaire les plus bas d'Europe.

### Organisation des tribunaux

La répartition entre le nombre de tribunaux de droit commun et de tribunaux spécialisés (79% - 21%) est similaire à la médiane CdE. Depuis 2020, 6 tribunaux commerciaux et 6 tribunaux administratifs remplacent les 7 anciens tribunaux compétents en matières administrative et économique.

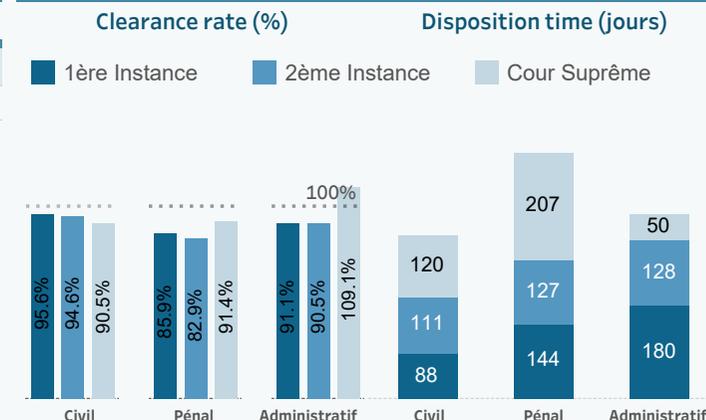
### Parité

En 2020, en Azerbaïdjan, les femmes sont encore peu représentées dans les professions juridiques. Seuls 14,4% des juges, 6,7% des procureurs et 2% des présidents de tribunaux sont des femmes. Depuis 2012, le pourcentage de femmes juges et celui de femmes procureurs ont augmenté, mais de façon modérée. La tendance est similaire pour les avocats en exercice où seulement 14% sont des femmes.

### Les TIC dans le système judiciaire

L'Azerbaïdjan a un indice TIC de 7,7, ce qui représente une très forte augmentation de 1,1 point par rapport au cycle précédent. Cela est dû à l'augmentation enregistrée dans les domaines de la communication et de l'aide à la décision, ainsi qu'à l'engagement budgétaire très fort de l'Azerbaïdjan pour investir dans les TIC. L'Azerbaïdjan consacre le pourcentage le plus élevé du budget des tribunaux aux TIC en Europe (13,5%).

## Efficacité



**Efficacité :** En 2020, la 2ème instance est apparue comme la plus efficace, tandis que les affaires civiles et commerciales contentieuses, pour les trois instances combinées, semblent être le domaine du droit le plus efficace. Au total, les affaires pénales ont le DT le plus élevé, ce qui diffère de la tendance européenne, même si les DT des différentes instances sont proches de la médiane CdE, sauf pour la plus haute instance où cet indicateur est beaucoup plus élevé.

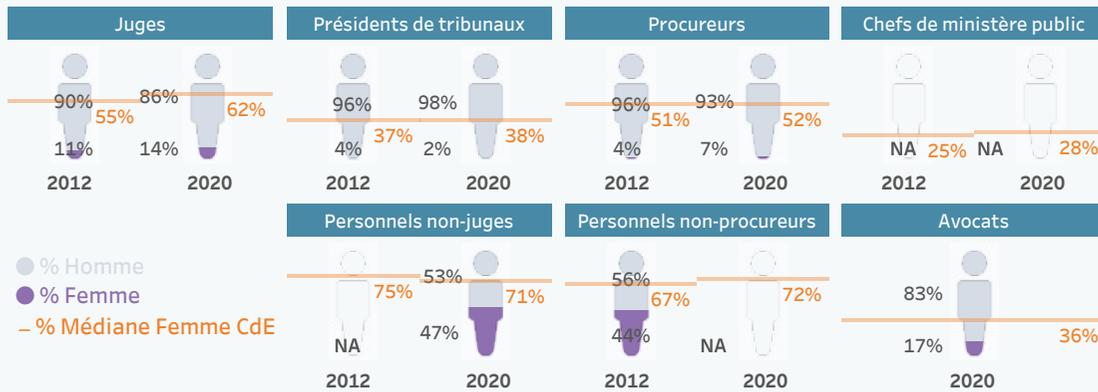
Le DT le plus bas est calculé pour les affaires administratives de 3ème instance (avec un DT de 50 jours) et le plus élevé - pour les affaires pénales de 3ème instance (207 jours).

L'impact de la pandémie de la COVID-19 sur l'efficacité des tribunaux diffère selon les instances et les types de tribunaux, mais les DT restent le plus souvent bien en dessous des médianes européennes.

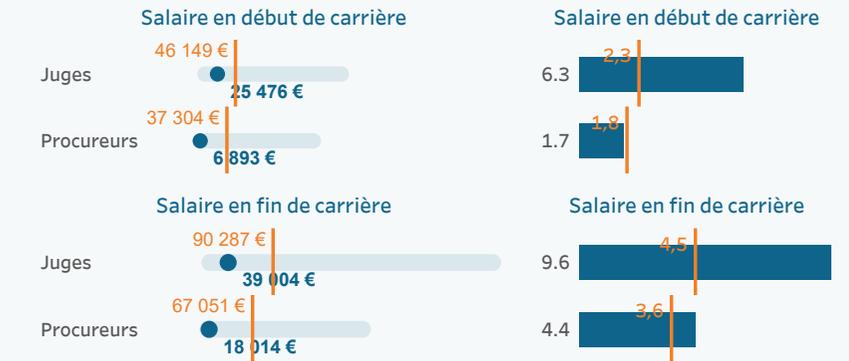
## Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



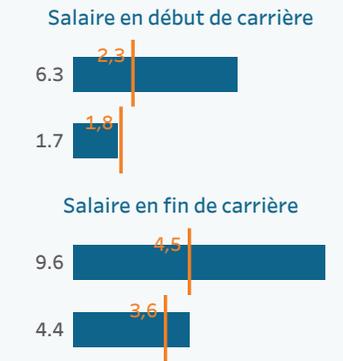
## Parité



## Salaires bruts absolus

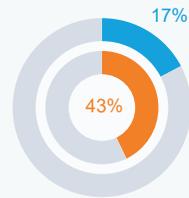


## Ratio avec le salaire moyen brut annuel

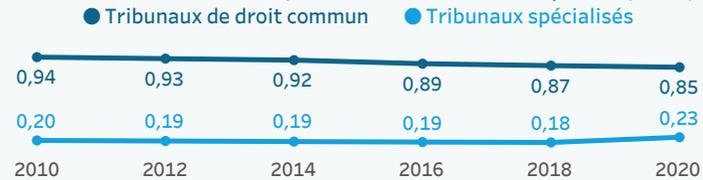


## Tribunaux (pour 100 000 habitants)

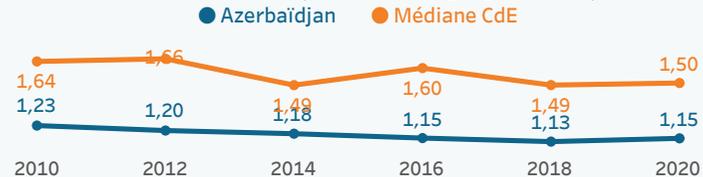
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



## TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	2020
Total	7.66	6,5
Taux de déploiement	Civil	7.35
	Pénal	7.54
	Administratif	7.35
Communication avec les tribunaux	Civil	7.72
	Pénal	7.35
	Administratif	7.35
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	6.84
	Pénal	6.84
	Administratif	6.84
Aide à la décision	Civil	8.74
	Pénal	8.5
	Administratif	8.74

## Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)\*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue  
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)\*365

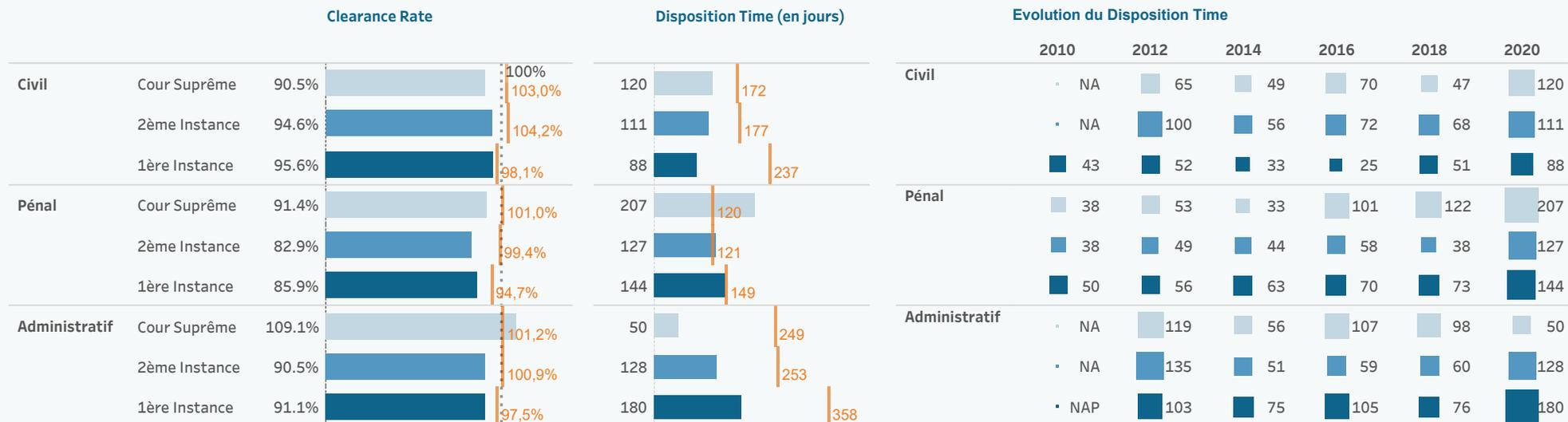
La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Instance

Cour Suprême

2ème Instance

1ère Instance

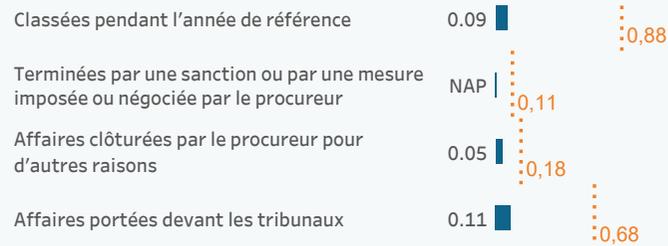


## Ministère public

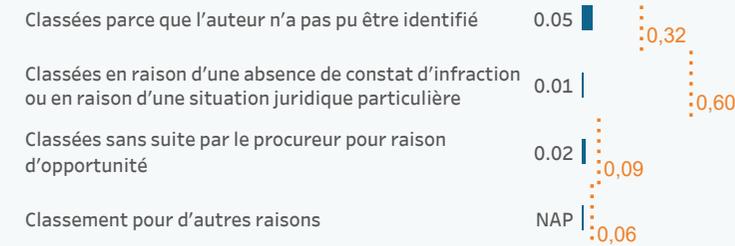
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

## Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

[e-qanun.az](http://e-qanun.az)

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

[courts.gov.az](http://courts.gov.az)

3 - Informations sur le système judiciaire

[courts.gov.az](http://courts.gov.az)